Annexe indicative au Contrat de séjour de la résidence Léonce Bajart de Caudry

Tarifs fixés – Hébergement complet

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée :

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement et ticket modérateur (plus de 60 ans) :

- **2282,70 euros (chambre individuelle)**
- **2074,20 euros (chambre double)**

Frais d'hébergement : (à compter du 1er juin 2024)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord :

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Chambre individuelle	89,85 euros	69,42 euros
Chambre double	81,51 euros	62,47 euros

Frais liés à la perte d'autonomie : (à compter du 1er juin 2024)

Ticket modérateur fixé par le Conseil Départemental du Nord :

- **GIR 5 et 6 : 6,67 euros**